

CONSEIL 15 JANVIER 2023 – DELIBERATIONS

2023001- Débat d'orientation budgétaire 2023

2023002 - Vote de la signature de la convention de prestation paie avec le CDG44

2023003 - Signature du mandat d'étude de réalisation de Loire Atlantique Développement pour le projet de centre-bourg

2023004 - Subvention pour le poste de facilitatrice du tiers-lieu

2023005 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

2023006 - Création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

2023007 – ATLANTIC EAU convention de servitude pour le passage de canalisation d'eau potable sur des terrains privés – Le Moulin de Paribou

2023008 – ATLANTIC EAU convention de servitude pour le passage de canalisation d'au potable sur des terrains privés – Le Pont Bouvronnais

2023009 – Demande de subventions au titre des dispositifs DETR et DSIL – Projet de création d'un centre technique municipal multi services

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2023001

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Étaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF, Mme Murielle LECLERC et Mme Héloïse PIERRE.

Excusés : Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET et M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Clotilde SHAMMAS

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, présenté en séance ;

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de procéder à la tenue d'un débat malgré le fait que la commune n'y soit pas tenue compte tenu de sa strate démographique ;

CONSIDERANT la tenue effective d'un débat portant sur les perspectives budgétaires et financières de la commune pour l'exercice 2023, pour le budget principal et les budgets annexes communaux ;

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Clotilde SHAMMAS



Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL



DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2023002

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Étaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF, Mme Murielle LECLERC et Mme Héloïse PIERRE.

Excusés : Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET et M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Clotilde SHAMMAS

VOTE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRESTATION PAIE AVEC LE CDG 44

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale etnotamment son article 25 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Loire-Atlantique du 8 novembre 2022 fixant les tarifs pour l'exercice 2023


Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 44 en date du 13 décembre 2022 par laquelle le Conseil d'administration renouvelle l'autorisation au Président du CDG à signer les conventions et ses avenants ayant pour objet la confection de la paie ainsi que les opérations s'y rapportant

Le conseil municipal VOTE à l'unanimité la signature de la convention de prestation paie avec le Centre de Gestion 44 qui prendra effet au 1 janvier 2023 pour une durée de 4 ans jusqu'au 31 décembre 2026,

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Clotilde SHAMMAS



Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL



DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2023003

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Etaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF, Mme Murielle LECLERC et Mme Héloïse PIERRE.

Excusés : Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET et M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Clotilde SHAMMAS

**SIGNATURE DU MANDAT D'ETUDE DE REALISATION DE LOIRE
ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT POUR LE PROJET DE CENTRE-BOURG**

La structure de Loire-Atlantique Développement (SPL dont la commune est actionnaire) accompagne la collectivité en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage sur le projet de réaménagement du centre bourg.

Vu la convention de mandat de réalisation pour la démolition de l'ilot Datin et le suivi des travaux archéologiques proposée par Loire Atlantique développement ;

CONSIDERANT l'erreur commise dans cette convention au sujet d'une enveloppe prévisionnelle de 526 700 € ;

Le conseil municipal, par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention de réalisation de Loire Atlantique Développement tel que présenté lors du conseil municipal modifiant l'enveloppe prévisionnelle à 561 200 €.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Clotilde SHAMMAS



Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL



DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2023004

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Étaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF, Mme Murielle LECLERC et Mme Héloïse PIERRE.

Excusés : Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET et M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Clotilde SHAMMAS

SUBVENTION POUR LE POSTE DE FACILITATRICE DU TIERS-LIEU

La présente délibération a pour objet d'approuver le projet et d'autoriser la commune à solliciter une subvention au titre du dispositif de soutien aux tiers-lieux de la région Pays de La Loire.

Ce fonds régional vise à soutenir le développement ou la création de tiers-lieux pour :

- Revitaliser, et participer à l'attractivité et l'animation des territoires,
- Proposer des espaces numériques accessibles au plus grand nombre et ainsi favoriser l'inclusion numérique,
- Encourager la création d'espaces de coworking au sein des tiers-lieux pour limiter les déplacements.

La commune de Bouvron a déjà obtenu en 2021 et en 2022 une subvention au titre de ce dispositif pour le financement du poste de facilitateur et la participation de la salariée à la formation certifiante « piloter un tiers-lieu ».

La région a décidé de poursuivre le soutien aux porteurs de projets ayant déposé précédemment des demandes et qui souhaitent être soutenus pour la 3ème année pour le poste de facilitateur. C'est pourquoi la commune sollicite une aide à hauteur de 25% du financement du poste de facilitateur pour un montant de 8925€.

Dépenses		Recettes	
Poste de facilitateur	35700€	Commune de Bouvron 75%	26775€
		Région Dispositif de soutien aux tiers-lieu 25%	8925€
TOTAL	35700€	TOTAL	35700€



Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet et le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre du dispositif de soutien aux tiers-lieux, d'un montant évalué à 8925€ ;
- De préciser que la commune de Bouvron assurera l'autofinancement de ce projet quel que soit le montant des co-financements accordés ;

Le conseil municipal, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,

APPROUVE le projet et le plan de financement présenté,

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre du dispositif de soutien aux tiers-lieux, d'un montant évalué à 8925€,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Clotilde SHAMMAS

Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL



DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2023005

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Étaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF, Mme Murielle LECLERC et Mme Héloïse PIERRE.

Excusés : Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET et M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Clotilde SHAMMAS

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

CONSIDERANT qu'à la suite du départ à la retraite d'un agent du service technique de la mairie sur le grade d'adjoint technique territorial de 1ère classe, il convient de recruter un agent au sein des services techniques des espaces verts afin d'assurer la continuité du service.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent dès le mois de mars 2023 afin de renforcer l'équipe technique des espaces verts pour assurer les missions d'égavage et d'entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité et

AUTORISE la création d'un poste à temps complet sur le grade de d'adjoint technique territorial sur une amplitude de 35H hebdomadaire à compter du 1 mars 2023, rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

Et INSCRIT au budget les crédits nécessaires au paiement de la rémunération de ce poste

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Clotilde SHAMMAS



Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL



DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2023006

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Étaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF, Mme Murielle LECLERC et Mme Héloïse PIERRE.

Excusés : Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET et M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Clotilde SHAMMAS

CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Considérant les besoins de continuité de service,
Considérant que la réorganisation du planning de certains agents a été menée en collaboration avec les agents concernés,
Considérant que pour un agent dont l'évolution de l'amplitude horaire ne dépasse pas 10% de son contrat initial, nous n'avons pas besoin de demander l'avis de Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Loire-Atlantique.
Considérant l'accord écrit de l'agent d'augmenter son temps de travail,

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité et

AUTORISE la modification le contrat d'un agent sur le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe en augmentant son temps de travail de 32 H à 33,8 H par semaine annualisé à compter du 1 mars 2023 rémunéré sur la base de la grille indiciaire des ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Et INSCRIT au budget les crédits nécessaires au paiement de la rémunération de ce poste

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Clotilde SHAMMAS



Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL



DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2023007

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Étaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF, Mme Murielle LECLERC et Mme Héloïse PIERRE.

Excusés : Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET et M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Clotilde SHAMMAS

ATLANTIC'EAU Convention de servitude pour le passage de canalisation d'eau potable sur des terrains privés – Le Moulin de Paribou (n°21064)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau potable demandée par un propriétaire privé au Moulin de Paribou pour alimenter un logement, ATLANTIC'EAU demande la pose de canalisation sur un chemin privé de la Commune.

Pour cela, une convention de servitude, destinée à déterminer les droits et obligations respectives des parties concernant l'entretien et la conservation des ouvrages à établir, doit être passée avec la Commune concernée par cette opération.

Aux termes de cette convention, la Commune de Bouvron consent à ATLANTIC'EAU, à titre gratuit, une servitude pour le passage de canalisation d'eau potable sur la parcelle cadastrée section YR66.

Le tracé des canalisations est celui de la servitude, a été fourni aux élus ;

Le Conseil municipal ouïe ces exposé, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention instituante, au profit d'un ATLANTIC'EAU une servitude à titre gratuit pour le passage d'une canalisation d'eau potable sur la parcelle cadastrée section YR66.
- PRECISE que tous les frais d'acte seront à charge d'ATLANTIC'EAU.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Clotilde SHAMMAS



Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL



DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2023008

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Étaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF, Mme Murielle LECLERC et Mme Héloïse PIERRE.

Excusés : Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET et M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Clotilde SHAMMAS

ATLANTIC'EAU CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE DE CANALISATION D'EAU POTABLE SUR DES TERRAINS PRIVÉS - LE PONT BOUVRONNAIS (N°21064)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau potable demandée par un propriétaire privé au Pont Bouvronnais pour alimenter quatre logements, ATLANTIC'EAU demande la pose de canalisation sur un chemin privé de la Commune.

Pour cela, une convention de servitude, destinée à déterminer les droits et obligations respectives des parties concernant l'entretien et la conservation des ouvrages à établir, doit être passée avec la Commune concernée par cette opération.

Aux termes de cette convention, la Commune de Bouvron consent à ATLANTIC'EAU, à titre gratuit, une servitude pour le passage de canalisation d'eau potable sur la parcelle cadastrée section ZT79.

Le tracé des canalisations est celui de la servitude, a été fourni aux élus ;

Le Conseil municipal ouïe ces exposé, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention instituant, au profit d'un ATLANTIC'EAU une servitude à titre gratuit pour le passage d'une canalisation d'eau potable sur la parcelle cadastrée section ZT79.
- PRECISE que tous les frais d'acte seront à charge d'ATLANTIC'EAU.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Clotilde SHAMMAS



Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL



DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
 Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2023009

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Etaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF, Mme Murielle LECLERC et Mme Héloïse PIERRE.

Excusés : Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET et M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Clotilde SHAMMAS

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS DETR ET DSIL- PROJET DE CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL MULTI-SERVICES

Pour l'année 2022, une subvention avait été demandée pour le centre technique municipal. La sous-préfecture avait répondu qu'il ne serait pas possible d'accorder la subvention en 2022, mais qu'elle serait prioritairement examinée en 2023. Or, entre temps, du fait de l'abandon du projet de siège intercommunautaire, la subvention d'Etat prévue pour ce projet a été répartie entre les communes de l'intercommunalité. La commune de Bouvron a ainsi eu l'attribution de 165 000 euros de subvention par la subvention DSIL. Dans son plan de financement initial, la commune comptait sur une subvention de 30% du budget estimé, soit une subvention de l'ordre de 390 000 euros H.T. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le dépôt d'une nouvelle demande de subvention après des services de l'Etat pour l'année 2023, d'un montant de 175 000 euros.

Nature de dépenses	Montant HT
Maitrise d'œuvre et frais divers de suivi du projet	257 750€
Travaux	1 031 000€
Total	1 288 750€

Financiers	Base subventionnable (Si DETR sollicitée, indiquer le plafond de la catégorie d'opération)	Montant de la subvention HT	Indiquer si sollicité ou acquis	Taux de subvention
DETR - 2023	500 000,00 €	175 000,00 €	Sollicité	35,00%
DSIL-2022	1 288 750,00 €	165 000,00 €	Acquis	12,80%
Sous-total	1 288 750,00 €	340 000,00 €		26,38%
Autofinancement		948 750,00 €		73,62%
Coût HT		1 288 750,00 €		



Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à formuler la demande auprès des services d'Etat et à signer tous documents afférents.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, Clotilde SHAMMAS

Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL

